

La TGC dans le plus grand flou

POLITIQUE. Lors d'une nouvelle réunion hier, le gouvernement a encore une fois fait valoir que l'entrée en vigueur de la TGC à taux pleins au 1^{er} juillet était difficile. Pour les partenaires sociaux, pas de doute : reporter, c'est enterrer.

La TGC sera-t-elle définitivement appliquée au 1^{er} juillet ? L'hypothèse, pourtant inscrite dans la loi, s'éloigne chaque semaine un peu plus. Hier, le gouvernement avait convié les partenaires sociaux en comité de suivi de l'agenda partagé pour discuter de l'application à taux pleins, étape logique après déjà plus d'un an de marche à blanc à taux réduits. À moins de trois mois de l'échéance, les quatre heures de débats, techniques et souvent tendus, n'ont pas permis d'accoucher d'une décision.

« Le président du gouvernement a fait valoir qu'il était difficile dans les conditions actuelles, et dans le délai restant, de faire aboutir le processus législatif », résume un participant. Car, si la TGC et son corollaire, la loi compétitivité, ont été votés en septembre 2016, le Congrès doit encore régler la question du remboursement des stocks, et graver dans le marbre les taux définitifs. Mais l'exécutif, qui a rappelé aux syndicats et au patronat qu'ils n'étaient pas parvenus à se mettre d'accord sur des contrats de compétitivité, juge risqué de demander aux élus du pays de lancer une réforme qui promet de faire grimper les prix.

Dès le comité de suivi du 16 mars - c'était sa première réunion après un an de campagne législative et de blocage gouvernemental - un report au 1^{er} janvier 2019 avait été évoqué par Philippe Germain.

En face, le Medef et l'Intersyndicale sont pour une fois, d'accord : « Reporter la TGC, c'est l'enterrer. » « Si on ne respecte même pas le calendrier

qui est dans la loi du pays, qui peut nous garantir que ça sera appliqué plus tard ? », interroge Milo Poaniewa, le secrétaire général de l'Usoenc. « On parle du 1^{er} juillet depuis des mois, on est attendu sur cette date. » Côté Medef, le discours n'a pas changé non plus : « On sait très bien que si c'est repoussé, c'est foutu, insiste Daniel Ochida. Ça ne serait que la troisième fois qu'on enterre la "TVA calédonienne". »

VERS UN CONTRÔLE DES MARGES ?

L'entente entre partenaires sociaux s'arrête là. Car pour l'Intersyndicale, si le risque d'inflation est effectivement grand, il faut mettre en application l'article 19 de la loi compétitivité prévoyant un contrôle des taux de marge des entreprises pendant une période transitoire. Un article à la formulation alambiquée par des semaines de débats, dont le patronat s'oppose fermement à la mise en œuvre et dont l'application concrète pose question.

Difficile à soutenir pour le gouvernement devant le Congrès. L'exécutif tenterait donc d'obtenir un « consensus » entre partenaires sociaux, ou une reprise des négociations sur la compétitivité en cas de report de la TGC à janvier. Une nouvelle réunion du comité de suivi est prévue vendredi prochain. Du côté des contribuables et des entreprises, dont beaucoup ont investi dans leur préparation à cette « petite révolution » fiscale, c'est le flou complet.

Charlie René
charlie.rene@inc.nc



La TGC doit, au moment de son entrée en vigueur, remplacer sept taxes. La TSS, la TGI et les droits d'import... Au total, ce sont 51 milliards de francs de fiscalité indirecte qui sont en jeu, ce qui en fait, côté gouvernement, une réforme à risque.

« Inenvisageable » sans accompagnement

La Finc rappelle qu'elle n'a accepté la TGC « qu'à condition » que l'industrie bénéficie de certains aménagements.

« Pas de TGC sans accompagnement. » C'est, en substance, le message que la Fédération des industries (Finc), adhérente de la CPME, qui a quitté le comité de suivi en fin d'année dernière, a tout de même tenu à faire passer lors de la réunion d'hier. Certes, la production locale a obtenu un « taux réduit », (qui devait s'établir à 3 % à taux pleins contre 11 % pour le taux normal). « Mais ce taux réduit ne suffit pas, pointe Xavier Benoist, le président de la

Finc, qui rappelle que les industries qui vendent aux professionnels ne seront pas protégées par cet avantage. Quand on a accepté la TGC, c'était à condition que soient prises d'autres mesures qui ne sont aujourd'hui pas en place. » Une réforme du système de protection de marché était demandée lors des négociations sur la TGC. Le gouvernement s'est engagé à la mettre en œuvre, mais, à entendre le patron de la Finc « rien n'est actuellement sur la table ». La fédération demande aussi, en dehors des contrats de filières qui ont été signés, une « boîte à outils compétitivité dédiée au secteur de l'industrie » qui élargi-

rait notamment les dispositifs d'aide au développement. « Sans ces dispositifs d'accompagnement, il est inenvisageable de mettre en place la TGC au 1^{er} juillet », martèle Xavier Benoist. Et s'ils sont mis en place d'ici là ? « Alors pourquoi pas, répond-il. Mais ça paraît difficile. Quelle que soit la date, on demandera qu'ils soient là avant. Et que, bien sûr, la problématique des stocks soit résolue. » A noter que Force ouvrière, non-membre de l'Intersyndicale mais présente hier, a elle aussi claqué la porte du comité : « Les débats tournent en rond », constate son secrétaire général, Firmin Trujillo.